

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 17 août 2012 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale**

NOR : AFSH1230479A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-7, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière, notamment l'article 2 ;

Vu la lettre en date 9 juillet 2012 de la Fédération hospitalière de France tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 susvisé est ainsi modifié, quant aux nominations faites au titre de l'article R. 6122-4 (8<sup>o</sup>) du code de la santé publique :

1<sup>o</sup> Est nommé en qualité de membre titulaire : M. DUPONT (Bernard), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en remplacement de M. BRIANT (Jean-Yves).

2<sup>o</sup> Est nommé en qualité de membre suppléant : M. SECHER (Jérémy), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en remplacement de M. TOULLALAN (Maurice).

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 août 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice  
de la régulation de l'offre de soins,*  
N. LEMAIRE